



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0351

**SALLE COMMUNALE SISE 227 BIS
RUE ACHILLE TESTELIN
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
BOULE LYONNAISE TOURQUENNOISE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2022_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Boule Lyonnaise Tourquennoise qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour tenir les réunions mensuelles ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Boule Lyonnaise Tourquennoise faisant élection de siège social au 227 bis rue Achille Testelin – 59200 TOURCOING, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de réunion d'une superficie de 110 m² sise 227 bis rue Achille Testelin à Tourcoing où l'Association pourra y tenir ses réunions mensuelles.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être dénoncée par l'association Boule Lyonnaise Tourquennoise sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **15 NOV. 2023**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



[Handwritten signature in blue ink]

Accusé Réception en Préfecture le le : **15 NOV. 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **15 NOV. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_351 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 15/11/2023
Objet : Convention de mise à disposition - Association Boule Lyonnaise Tourquennoise

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 15/11/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0351 - Convention mise _ disposition - Association Boule Lyonnaise Tourquennoise.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231115-DAJI_D2023_351-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/11/2023

